



## Contrat de Professionnalisation & RTT

Par **Jenfi76**, le **26/11/2014** à **16:36**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation, j'ai plus de 26 ans, avec un contrat de 35h/semaine. Mon entreprise est un bailleur social.

Mes horaires de travail sont identiques à celles des salariés, qui sont eux aux 37.5h/semaine avec une récupération en RTT. Mon employeur me dit que je n'est pas le droit aux RTT car je ne suis pas à temps plein dans la société.

Pendant mes périodes de formation je travail 39h/semaine. Le rythme est de 3 semaines en entreprise et 1 en formation. J'effectue donc 11.5h/mois qui ne sont pas payés et qui ne figure même pas sur ma fiche de paie.

Ma question est donc : es-ce légale ?

Mon tuteur et mon directeur ne peuvent/veulent pas me répondre, le service RH ont des réponses très flous. Mon école ne m'aide pas non plus.

J'espère trouver des réponses à mes questions.

Par **P.M.**, le **26/11/2014** à **21:42**

Bonjour,

C'est bien sûr illégal et cela constitue du travail dissimulé...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise et/ou même de l'Inspection du Travail...